

RENSEIGNEMENTS ET CRITÈRES

***LE PROJET DOIT ÊTRE INSCRIT DANS LES CATÉGORIES SUIVANTES :**
(Voir la description de chaque catégorie)

- Passerelles architecturales / ponts piétonniers
- Ponts
- Commerciaux / résidentiels
- Montage (ingéniosité - constructibilité)
- Institutionnels / industriels
- Hors Québec (bâtiments et ponts)
- Rénovation / modernisation
- Jeunes architectes / ingénieurs
- Acier formé à froid

*Les projets ne peuvent être inscrits dans plus de deux (2) catégories
**Les fabricants et les détaillants doivent être membres de l'ICCA.

DATES CLÉS ET INSCRIPTIONS

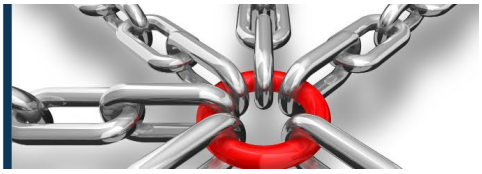
ÉTAPE 1 :

Intention d'inscrire un projet :
Chaque équipe doit indiquer son intention d'inscrire un projet dans le cadre du concours pour des projets réalisés entre **le 1er décembre 2019 et le 1er mars 2022.** Pour éviter le rejet des inscriptions, assurez-vous de fournir tous les renseignements requis aux fins d'examen par l'ICCA.

Les renseignements suivants sont obligatoires :

- Nom du projet
- Emplacement du projet
- Membres de l'équipe
- Description du projet (maximum de 500 mots)

Inscrivez un projet ici en soumettant le formulaire d'inscription en ligne avec les renseignements obligatoires d'ici le 15 août 2022. (Téléversez une photo représentative au format PDF)



ÉTAPE 2 :

Si votre candidature est acceptée, vous en serez avisé au plus tard le **29 août 2022.**

Pour finaliser l'inscription de votre projet, cliquez sur le lien reçu dans votre courriel de confirmation d'inscription. Il vous suffit d'ouvrir une session dans votre compte et d'ajouter les renseignements obligatoires suivants à votre inscription en ligne. Toutes les inscriptions doivent parvenir à l'ICCA au plus tard le 12 septembre 2022 à 17 h HE et comprendre les éléments suivants :

- → Les raisons qui ont motivé le choix d'une charpente en acier;
- → Les points saillants de chaque raison : aspects architectural, technique, de durabilité, d'innovation ou d'intérêt particulier;
- → Une présentation au format PDF incluant des photos et au moins cinq photos en couleur (format JPEG - haute résolution), montrant la structure et les aspects architecturaux du projet. Ces images seront utilisées pour :

 - ✓ présenter le projet le soir de la cérémonie de remise des prix;
 - ✓ produire le matériel écrit et en ligne, les affiches, les panneaux, etc.;
 - ✓ la présentation des gagnants dans le magazine Avantage Acier et pour toute publication d'article sur le site Web ou dans le bulletin de l'ICCA;
 - ✓ Si des crédits photo sont nécessaires, veuillez le préciser.

Remarque : L'architecte, l'ingénieur, le fabricant ou le détailleur qui inscrit le projet le fait au nom de tous les intervenants.

Toutes les inscriptions doivent parvenir à l'ICCA au plus tard le 12 septembre 2022 à 17 h HE.

Pour être admissible aux **Prix d'excellence de la construction en acier de l'ICCA – Québec**,

le projet doit répondre aux exigences suivantes :

Critères clés :

Le PROJET doit utiliser l'acier de construction d'une manière esthétique, ingénieuse, novatrice et durable. L'équipe de projet doit également décrire le recyclage ou la réutilisation de l'acier ou toute autre mesure qui intègre l'acier dans un concept de développement durable.
LA STRUCTURE doit se trouver au Québec si l'équipe de projet n'est pas principalement du Québec.
L'ÉQUIPE DE PROJET doit provenir principalement du Québec si la structure n'est pas au Québec.
LA STRUCTURE doit avoir été érigée ou la réalisation doit avoir été inaugurée entre le 1er décembre 2019 et le 1er mars 2022.
LA CHARPENTE pour toutes les catégories doit avoir été fabriquée par un membre de l'ICCA ou conçue (dessinée) par un associé de l'ICCA.